

Fédération Française de Natation Comité départemental des P.O.

Saison 2012/2013
Natation course

Dispositions communes aux compétitions

1- Procédure pour l'organisation d'une compétition

Le club organisateur publie le programme J-2 ainsi que les fiches de course.

Il envoie le programme aux clubs ainsi qu'à Magali Fauveau (soum_fauveau@aliceadsl.fr) pour publication sur le site internet du comité.

Le club organisateur publie les résultats sur extranet, les envoie au Comité Régional à j+1, ainsi qu'à Magali Fauveau (soum_fauveau@aliceadsl.fr) pour publication sur le site internet du comité.

Le club organisateur transmet le Jury à Robert Gil (gil.robert.nat66@orange.fr)

2- Les engagements

Les engagements se font sur extranet jusqu'à j-4.

Épreuves individuelles:

- Benjamins à minimes => 3 € (1 € reversé au club organisateur, prise en charge du repas du jury pour les compétitions sur la journée, prise en charge des récompenses par le Comité Départemental).
- Poussin et avenirs => 1 € (0,50 € reversé au club organisateur)

Epreuves en relais => 5 € (2 € reversés au club organisateur)

Epreuves par équipes :

- toutes catégories => 6 €
- benjamins – poussins => 4 €



3- Les officiels

Le club qui organise doit fournir au moins un officiel A et un maximum d'officiels B et C

Compétition individuelles:

1 à 7 nageurs	1 officiel
8 à 14 nageurs	2 officiels
15 nageurs et plus	3 officiels

Compétitions par équipes:

1 officiel pour une équipe toutes catégories
1 officiel pour deux équipes benjamins

4 Le pass compétition de natation course

A partir de la saison 2012/2013, obligation pour tous les licenciés nés en 2004 et après, d'être en possession du pass'compétition pour participer aux compétitions de natation course.

Programme avenir: proposition	1er trimestre	sauv'nage en club
	2ème trimestre	pass sport de l'eau
	3ème trimestre	pass compétition

